

L'aménagement du territoire avant la lettre : quelques exemples genevois (XVIII^e-XIX^e siècles)

Isabelle Roland



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/2683>

DOI : 10.4000/insitu.2683

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Isabelle Roland, « L'aménagement du territoire avant la lettre : quelques exemples genevois (XVIII^e-XIX^e siècles) », *In Situ* [En ligne], 7 | 2006, mis en ligne le 07 juin 2017, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/2683> ; DOI : 10.4000/insitu.2683

Ce document a été généré automatiquement le 4 mai 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

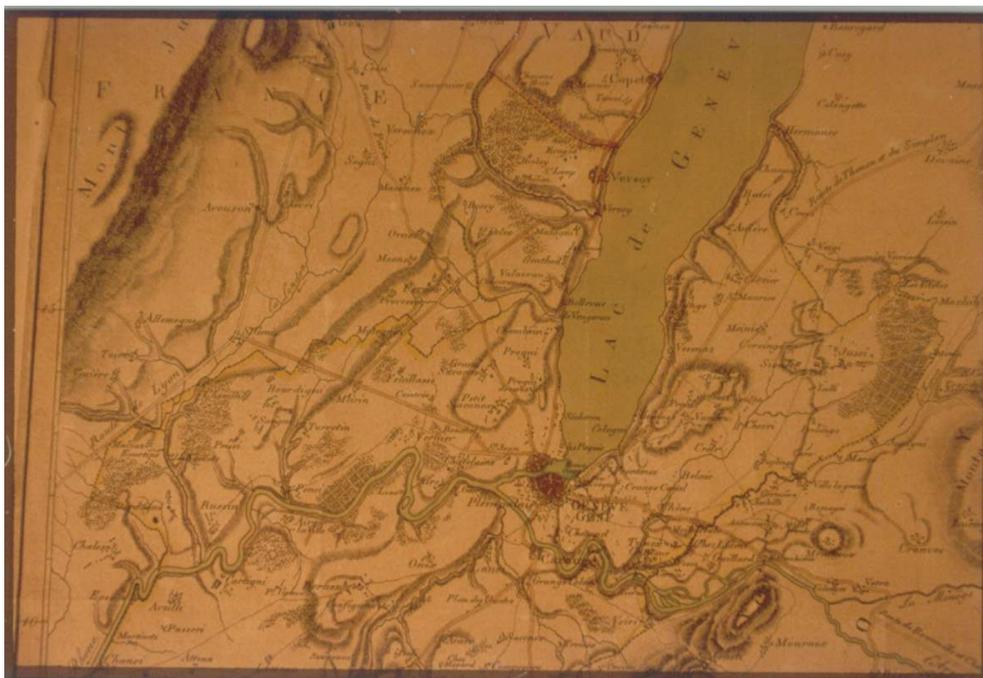
L'aménagement du territoire avant la lettre : quelques exemples genevois (XVIII^e-XIX^e siècles)

Isabelle Roland

Introduction

- ¹ L'objectif de cet article¹ est d'illustrer un aspect de la recherche dans le domaine de l'architecture rurale, en soulignant l'importance de la connaissance du contexte historique et géopolitique pour appréhender et comprendre un territoire. L'actuel canton de Genève est, comme nous le verrons, tout à fait exemplaire à cet égard ; cinq cas particuliers ont été choisis afin de développer ce propos.
- ² Genève et son histoire mouvementée ²
- ³ Le canton de Genève, d'une superficie de 284 km², a pris ses dimensions actuelles en 1815-1816, à l'occasion de son rattachement à la Confédération helvétique. Il s'agit d'un territoire particulièrement exigu, occupant l'extrémité méridionale du lac Léman. Le paysage, relativement plat, est animé par quelques collines et coteaux peu élevés et par la présence de plusieurs rivières, dont le Rhône et son principal affluent, l'Arve (**fig. n° 1**). L'altitude varie entre 300 mètres au bord du lac et 450 mètres au sommet du coteau de Bernex, point le plus élevé du canton. L'ensemble est entouré d'une enceinte de moyennes montagnes situées en France voisine, soit le Jura, le Vuache, le Mont de Sion, le Salève et les Voirons.

Figure 1



Le canton de Genève et ses environs, carte dressée en 1817. Archives d'Etat de Genève (AEG, PE 20)

- 4 La campagne genevoise, déjà entièrement colonisée à l'époque romaine, a été très tôt dévolue à la polyculture. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, champs, prés, vignes, vergers et jardins potagers se côtoient au sein d'une même exploitation (**fig. n° 2**). Le bocage est attesté au XV^e siècle et a dominé jusqu'aux remembrements parcellaires du XX^e siècle, malgré la présence de quelques zones d'openfield.

Figure 2



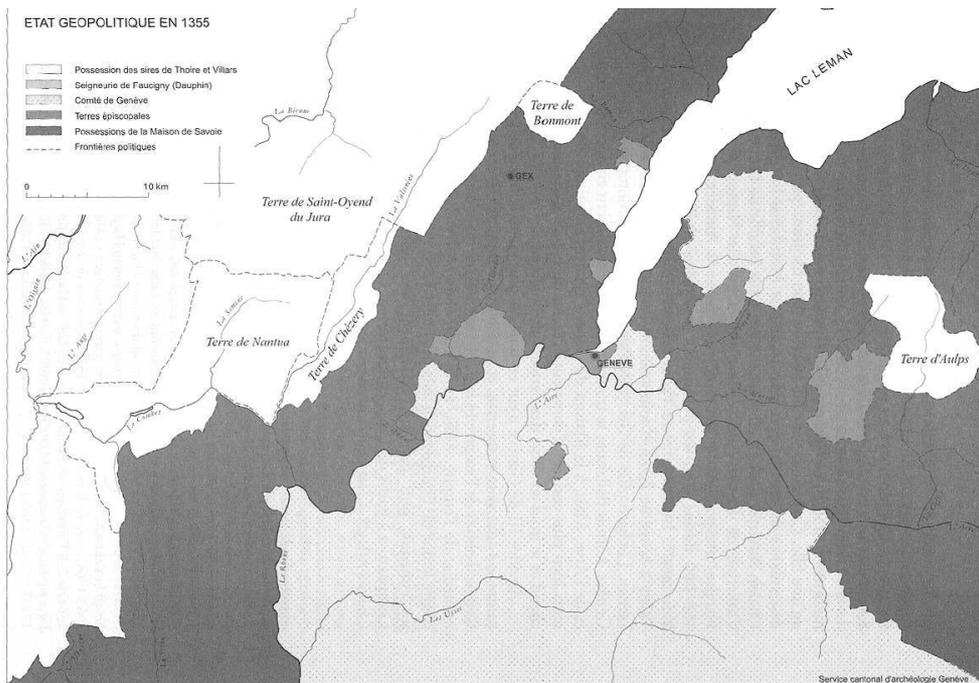
Paysage caractéristique de la campagne genevoise, où la vigne côtoie des prés, des vergers et des champs. A l'arrière-plan, le village de Collex-Bossy

Phot. I. Roland. DAEL, Etude de la maison rurale, 2000

- 5 La beauté de ce paysage a souvent été relevée par les voyageurs, dont Voltaire qui s'exprimait ainsi : « J'aime fort ce petit coin du monde : c'est comme un paradis terrestre, un jardin entouré de montagnes ».
- 6 On ne peut comprendre l'histoire de la campagne genevoise sans connaître celle de la ville qui lui a donné son nom. Position stratégique dès l'époque préhistorique, passage obligé pour traverser le Rhône, elle est intégrée dans l'Empire romain en 121 av. J-C et son pont est attesté en 52 av. J-C. Au IV^e siècle, la ville de Genève devient le siège d'un évêché et en 443, elle est élevée provisoirement au rang de capitale du premier royaume de Bourgogne. A la fin du Moyen Age, c'est une cité prospère et florissante, grâce notamment à la renommée internationale de ses foires. En 1536, après la fuite de l'évêque et l'adoption de la Réforme, Genève devient une ville-Etat, statut qu'elle conserve jusqu'en 1798. Sous l'égide de Calvin, elle se pose en citadelle du protestantisme et accueille de nombreux réfugiés venant de France et d'Italie. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, elle est la ville la plus peuplée de Suisse. A la fin du XVIII^e siècle, sa population s'élève à 29 000 âmes, tandis que la campagne environnante compte 98 habitants au km², soit deux fois plus que son voisin vaudois.
- 7 L'histoire géopolitique de l'actuel canton de Genève est particulièrement complexe et ne sera que brièvement évoquée. Au Moyen Age, divers seigneurs mènent des luttes incessantes pour s'assurer un accès au lac, une mainmise sur la ville et un passage sur le Rhône³. En 1355 par exemple, la campagne est morcelée entre les possessions de l'évêque de Genève et du Chapitre de la cathédrale, des sires de Thoire et Villars, de la seigneurie de Faucigny, du comté de Genève et de la maison de Savoie (**fig. n° 3**). Les châteaux et les ouvrages fortifiés sont particulièrement nombreux à cette époque et les conflits fréquents (**fig. n° 4**). Au XV^e siècle, la maison de Savoie finit par dominer les territoires avoisinant

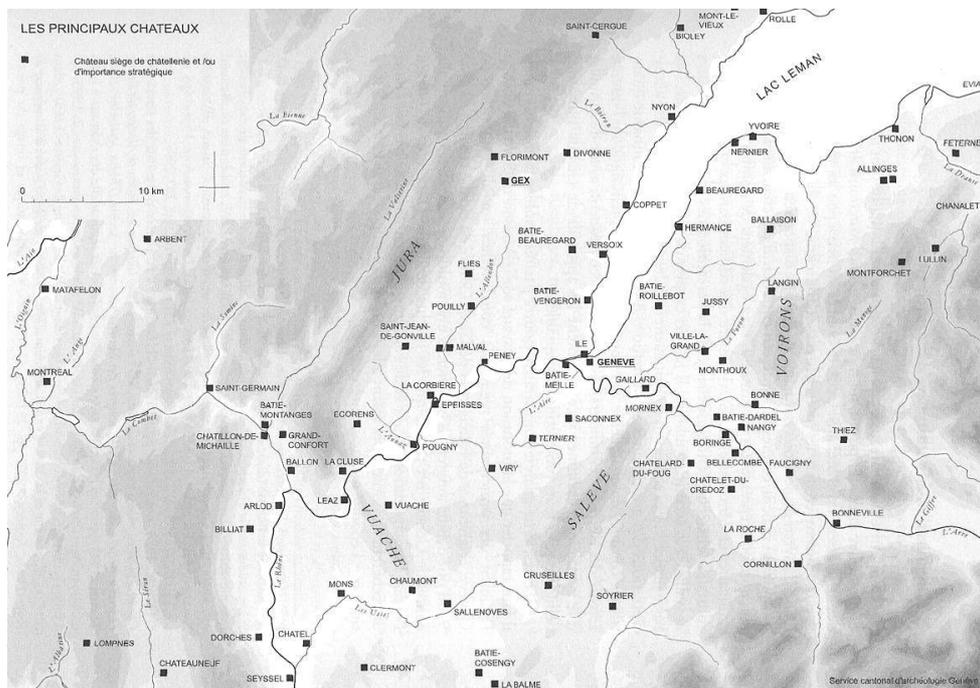
la ville, mais échoue dans sa tentative d'en faire la capitale de ses Etats. En 1536, avec l'adoption de la Réforme et l'avènement de la République, la plupart des anciennes terres ecclésiastiques sont réquisitionnées par cette dernière, afin de constituer la campagne sujette de la ville. Ce territoire régi par des droits multiples présente cependant le grand désavantage d'être morcelé et entièrement enclavé en terres étrangères. De plus, les Bernois, qui ont envahi à la même date le pays de Gex et une partie de la Savoie (bailliage de Gaillard), réclament leur part du butin et bien des localités restent sous la domination simultanée de deux seigneurs.

Figure 3



Etat géopolitique du diocèse de Genève en 1355, carte établie par le Service cantonal d'archéologie de Genève et publiée dans Matthieu de La Corbière, L'invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève, Annecy, 2002, p. 167

Figure 4



Les principaux châteaux du diocèse de Genève, carte établie par le Service cantonal d'archéologie de Genève et publiée dans Matthieu de La Corbière, *L'invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève*, Annecy, 2002, p. 179

- 8 En 1563, les Bernois se retirent et la Savoie récupère le bailliage de Gaillard, ainsi que le pays de Gex qui est cédé à la France en 1601. A partir de cette époque, la ville de Genève est entourée par ces deux puissances européennes de confession catholique, de même que sa campagne, à laquelle elle n'est territorialement pas reliée. Cela oblige la République à mener un savant jeu diplomatique avec ses deux voisins, afin d'éviter un blocus. De plus, dans la plupart des villages, les droits demeurent enchevêtrés, comme au Moyen Age, ce qui engendre son lot de litiges et complique singulièrement la vie économique et sociale (fig. n° 5).

Figure 5



Plan cadastral de Céligny, datant de 1745, avec deux gibets presque juxtaposés, emblèmes de l'enchevêtrement des fiefs et des souverainetés à Genève (AEG, cadastre B 53)

- 9 Au milieu du XVIII^e siècle, deux traités vont mettre fin à cet état conflictuel. En 1749, le premier traité de Paris règle le problème des limites entre la France et Genève, tandis qu'en 1754, le premier traité de Turin fixe la frontière entre cette dernière et la Savoie, devenue le royaume de Piémont-Sardaigne en 1718 (**fig. n° 6**). Si ces deux traités clarifient la situation de nombreux villages, qui dépendent désormais d'un seul maître et d'une seule confession, ils ne règlent cependant pas la question de l'enclavement de la ville et de sa campagne.

Figure 6



Carte des environs de Genève, dressée en 1776 par Henri Mallet, avec en jaune les possessions genevoises et en rouge les territoires français et savoyards (AEG, PP 177)

- 10 De 1798 à 1813, l'ensemble du territoire genevois est annexé par la France, qui occupe la Savoie depuis 1792, et rattaché au département du Léman dont la ville de Genève devient le chef-lieu. En décembre 1813, après la fin de la période française, cette dernière

demande et obtient son rattachement à la Confédération helvétique, ce qu'elle avait déjà précédemment tenté. Pour cela, elle doit étendre sa superficie et désenclaver sa campagne. L'une des alternatives consiste à englober la plus grande partie du bassin genevois, afin de tenir compte des frontières naturelles. Ce projet aurait pu être accepté. Cependant, redoutant que la population ne devienne majoritairement catholique, les patriciens genevois font pression pour n'intégrer qu'un minimum de villages français et savoyards, ce qui explique les dimensions restreintes du nouveau canton. En deux traités séparés, l'un conclu à Paris en 1815 et l'autre à Turin en 1816, Genève établit les limites actuelles de son Etat et la ville n'est désormais plus coupée de sa campagne⁴. Parmi les 45 communes que compte de nos jours ce canton, six ont été cédées par la France, dont la ville de Versoix, et 24 par le royaume de Piémont-Sardaigne, dont la ville neuve de Carouge.

Meyrin, un village-rue qui devient un village-carrefour, organisé autour d'un nouvel axe routier

- 11 Le village de Meyrin, situé à 7,5 km environ au nord-ouest de Genève, est attesté en 1153⁵. Au Moyen Age, il appartient à la seigneurie de Gex et son église dépend du prieuré genevois de Saint-Jean. De 1536 à 1567, il passe sous domination bernoise, avant de redevenir savoyard, puis français, en 1601. Cependant, la République de Genève, qui a hérité des biens de l'ancien prieuré de Saint-Jean, y conserve quelques droits. Cette situation complexe cesse en 1749 avec le premier traité de Paris. L'ensemble du territoire de Meyrin est alors rattaché à la France, jusqu'au second traité de 1815, où il devient genevois.
- 12 Au milieu du XVIII^e siècle, le village de Meyrin s'étire le long d'un axe orienté du nord-est au sud-ouest, parallèle aux courbes de niveau du terrain (**fig. n° 7**). Il est établi en bordure d'une voie qui se dirige au sud vers Genève et au nord-est vers le hameau de Mategnin, siège d'une ancienne seigneurie. La localité comprend une église d'origine médiévale et deux anciennes maisons fortes.

Figure 7

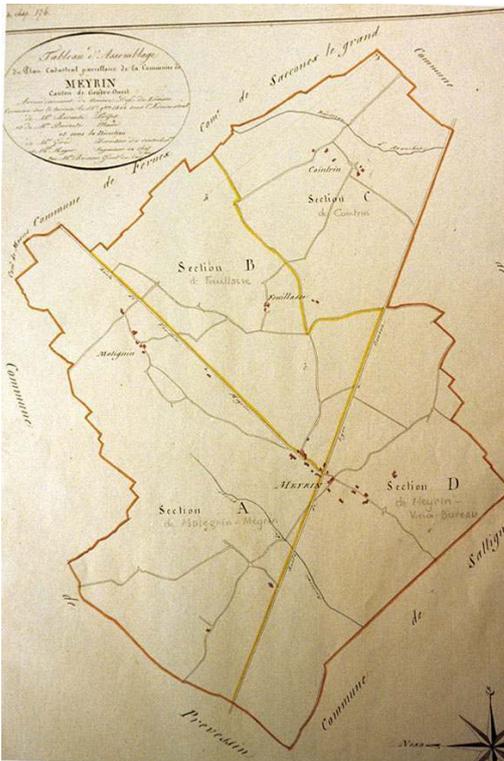


Meyrin, ancienne rue principale du village (actuelle rue Virginio-Malnati), avec à droite, l'église d'origine médiévale rebâtie en 1839-1840 et à gauche, l'une des anciennes maisons fortes du lieu

Photo I. Roland, 2004 © I. Roland

- 13 En 1749, la pleine possession du territoire de Meyrin va permettre à la France de réaliser son projet de nouvelle route reliant Lyon à Genève, en gestation depuis une dizaine d'années. L'ancienne voie, aménagée sur la rive gauche du Rhône, traversait des terres genevoises et savoyardes, où les marchandises étaient soumises à des péages. Le nouveau tracé préconisé par les ingénieurs des Ponts et Chaussées est situé sur la rive droite du Rhône, soit bien plus au nord que le précédent et entièrement en France. Trois routes rectilignes sont réalisées de 1753 à 1760 : la première du Fort de l'Ecluse à Farges, la deuxième de Farges à Saint-Genis et la troisième de Saint-Genis au carrefour du Bouchet, soit à la frontière genevoise. La France espérait que ce dernier tronçon serait prolongé jusqu'à la porte de Cornavin, à l'entrée de la ville, mais les Genevois refusèrent, car il aurait fallu empiéter sur plusieurs domaines patriciens.
- 14 Cette voie de transit international va profondément modifier la morphologie de Meyrin. Son ancienne structure linéaire est traversée perpendiculairement par la nouvelle route, à proximité immédiate de l'église (**fig. n° 8**). Des bâtiments sont assez rapidement édifiés le long de cette artère, transformant cette agglomération en un village organisé autour d'un carrefour, l'axe principal étant désormais orienté du nord-ouest au sud-est (**fig. n° 9**).

Figure 8



Meyrin, plan cadastral de 1806, avec l'ancienne rue principale du village traversée perpendiculairement par le nouvel axe routier inauguré en 1760 (AEG, cadastre E 3)

Figure 9



Meyrin, le nouvel axe routier inauguré en 1760 (actuelle route de Meyrin), établi perpendiculairement à l'ancienne rue principale du village. Sur la droite, on remarque le pignon d'une maison bâtie en pisé
Photo I. Roland, 2004 © I. Roland

- 15 Quelques années plus tard, un second projet routier va confirmer l'importance de Meyrin. En 1767, Voltaire convainc Choiseul, ministre de Louis XV, de créer une ville neuve à Versoix, dans le dessein de concurrencer et d'affaiblir Genève. Il est cependant indispensable d'établir une route afin de relier la future ville au nouvel axe Lyon-Genève, tout en évitant le territoire genevois. En 1767, soit en une année, on construit cette « route de contournement » dont le point de départ est le carrefour de Meyrin. Au sortir de ce village, elle gagne en ligne droite l'agglomération de Ferney, où réside Voltaire. Elle

poursuit son tracé rectiligne jusqu'à la pointe nord de l'enclave genevoise de Genthod, qu'elle évite avant de rejoindre, par une ligne brisée, l'ancien bourg de Versoix et la route du lac (**fig. n° 10**).

Figure 10



Plan du territoire de Genthod par Mayer fils (détail), datant de 1786, avec la route créée à l'initiative de Voltaire en 1767, afin de desservir la ville neuve de Versoix et de contourner le territoire genevois (AEG, PE 17)

- 16 Deux localités sont évitées par cette nouvelle route : le hameau de Mategnin et le village de Collex-Bossy. A proximité de ce dernier, des maisons sont établies le long de cette voie, donnant naissance au hameau de Crest d'El (**fig. n° 11**).

Figure 11



Le hameau de Crest-d'El, sur la commune de Collex-Bossy, établi le long de la route créée en 1767 afin de relier Meyrin à Versoix

Photo I. Roland, 2004 © I. Roland

- 17 Ainsi, le contrôle politique d'une région détermine le tracé des axes de communication et influence le développement et la morphologie des localités.

Malagny, un hameau pratiquement détruit pour faire place à un grand domaine

- 18 Le hameau de Malagny est né à l'intersection de trois chemins, en marge des terres épiscopales de la châtellenie de Genthod. Au Moyen Age, il dépend de quatre seigneurs différents, dont le monastère cistercien de Bellerive, situé de l'autre côté du lac Léman. Après 1536, le hameau de Malagny demeure une terre contestée entre les Genevois et les divers souverains du pays de Gex, soit la République de Berne jusqu'en 1567, la Savoie jusqu'en 1601, puis la France jusqu'en 1815. Les limites territoriales restent ponctuellement imprécises et font l'objet de nombreuses discussions. La situation n'est réglée qu'en 1749, lors du traité de Paris, le territoire de Malagny étant alors rattaché à l'enclave genevoise de Genthod. A cette date, la localité compte une quinzaine de bâtiments dont une « maison haute » appartenant à l'héritier de la seigneurie du lieu (**fig. n° 12**).

Figure 12



Le hameau de Malagny en 1749. Plan de la circonférence du territoire de Genthod et Malagny (AEG, PP 139)

- 19 Le fait que Malagny soit demeuré, pendant plus de deux siècles, un territoire aux fiefs enchevêtrés et aux frontières incertaines a compliqué la vie de ses habitants qui étaient sans cesse l'objet de vexations, sans compter les problèmes confessionnels. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, quelques-uns désertèrent les lieux, tandis que d'autres surent tirer profit de cette situation. En plus de la contrebande à laquelle se livraient certains, citons l'anecdote cocasse de cette femme dont la maison était à moitié en France et à moitié sur le territoire genevois. Elle tenait chez elle une prostituée, ce qui était formellement interdit, mais quand le pasteur de Genthod se rendait à Malagny pour arrêter celle-ci, elle la cachait dans la partie française du bâtiment, inaccessible au pasteur sans autorisation de la part des autorités rivales. Quand le curé de Versoix venait à Malagny avec la même intention, elle la cachait alors dans la partie genevoise. A la fin, le curé et le pasteur se mirent d'accord et y allèrent ensemble, mais cette démarche était si inhabituelle qu'elle s'ébruita et la belle eut le temps de s'enfuir⁶ !
- 20 Dans le deuxième quart du XVIII^e siècle, un patricien genevois dénommé Jean-Louis Saladin (1701-1784) acquit, avec l'aide de ses deux frères, des terres et des maisons à Malagny, profitant de l'abandon progressif de cette localité. En 1750, il possédait la quasi-totalité du hameau, seuls deux propriétaires, dont le seigneur du lieu, ayant refusé de vendre leurs biens. La carrière de Jean-Louis Saladin mérite d'être brièvement retracée. Théologien de formation, il se dirigea par la suite vers la diplomatie. A l'âge de 30 ans, il fut nommé ambassadeur du roi d'Angleterre Georges II à Paris, où il demeura une vingtaine d'années. Il rendit divers services au roi Louis XV qui lui offrit son portrait en pied accompagné de vers latins tout à fait élogieux⁷. Ami de Rousseau et de Montesquieu, dont il relut le manuscrit de L'Esprit des Lois, il quitta la France en 1750, soit une année

après avoir été l'un des négociateurs du premier Traité de Paris. Il n'est donc pas surprenant que le sort de Malagny ait été réglé à cette occasion et tranché de manière favorable aux intérêts de l'un des protagonistes.

Figure 13



Malagny, plan cadastral de 1784, dressé après la destruction de la quasi-totalité du hameau pour faire place à un grand domaine. Les anciennes maisons figurent à l'arrière-plan (AEG, cadastre B 76)

- 21 Après son retour à Genève en 1750, Jean-Louis Saladin devint l'un des principaux notables de la ville. A l'exemple de ses congénères, il se devait de posséder une maison de maître à la campagne, afin d'y résider à la belle saison et d'y recevoir des hôtes de qualité. Dans ce but, il fit raser la douzaine de maisons qu'il avait acquises à Malagny au cours des années précédentes et édifia, en 1753-1756, une maison de maître accompagnée de dépendances agricoles et d'un jardin à la française⁸. Pour faire place à cet ensemble, il modifia le tracé de l'ancien chemin reliant Versoix à Malagny, qui entravait son projet (**fig. n° 13**). Seul un puits commun fut maintenu, les derniers habitants du lieu ayant refusé de renoncer à leurs droits sur celui-ci.
- 22 Un plan cadastral d'une grande qualité, exécuté en 1784, nous montre les deux états du hameau de Malagny : en arrière-plan, on distingue les anciennes parcelles très étroites et les maisons qui en formaient le noyau, ainsi que l'intersection des trois chemins (voir fig. n° 13) (**fig. n° 14**). Au premier plan figure le domaine créé par Jean-Louis Saladin, avec la maison de maître, les dépendances agricoles bordant la cour et le jardin à la française.

Figure 14



Malagny, plan cadastral de 1784 (détail), avec à l'arrière-plan l'ancien tracé du chemin conduisant à Versoix (AEG, cadastre B 76)

- 23 Sur le cadastre napoléonien, datant de 1812, on ne perçoit plus aucune trace de l'ancien chemin ni du hameau et seuls les bâtiments édifés par Jean-Louis Saladin sont représentés, ainsi que les trois maisons qu'il n'avait pu acheter (fig. n° 15).

Figure 15



Malagny, plan cadastral de 1812, avec le domaine créé en 1753-1756 par Jean-Louis Saladin (AEG, cadastre E 3)

- 24 Cet exemple illustre comment un contexte politique difficile peut entraîner le déclin d'une localité, alors qu'un nouveau développement est possible, une fois le conflit réglé. Cependant, par la volonté d'un particulier, la structure du lieu a été profondément remaniée.

Genthod, un village agricole et relativement modeste qui s'embourgeoise

- 25 Le territoire de Genthod, situé au bord du lac Léman à environ 8,5 km de Genève, est une ancienne possession de l'évêque, attestée comme telle en 1328 et administrée par un châtelain. En 1536, il est attribué entièrement à la République de Genève, sans contestation de la part de ses voisins. En revanche, il demeure enclavé en terres étrangères jusqu'en 1798 (**fig. n° 16**).

Figure 16



Plan du territoire de Genthod par Mayer fils, datant de 1786, avec au bord du lac le domaine du Creux-de-Genthod (AEG, PE 17)

- 26 Le lieu est propice à la culture de la vigne et bénéficie d'un point de vue privilégié sur les Alpes et le Mont-Blanc, ce qui explique le nombre assez élevé de domaines patriciens créés dans ce lieu aux XVII^e-XVIII^e siècles (**fig. n° 17**).

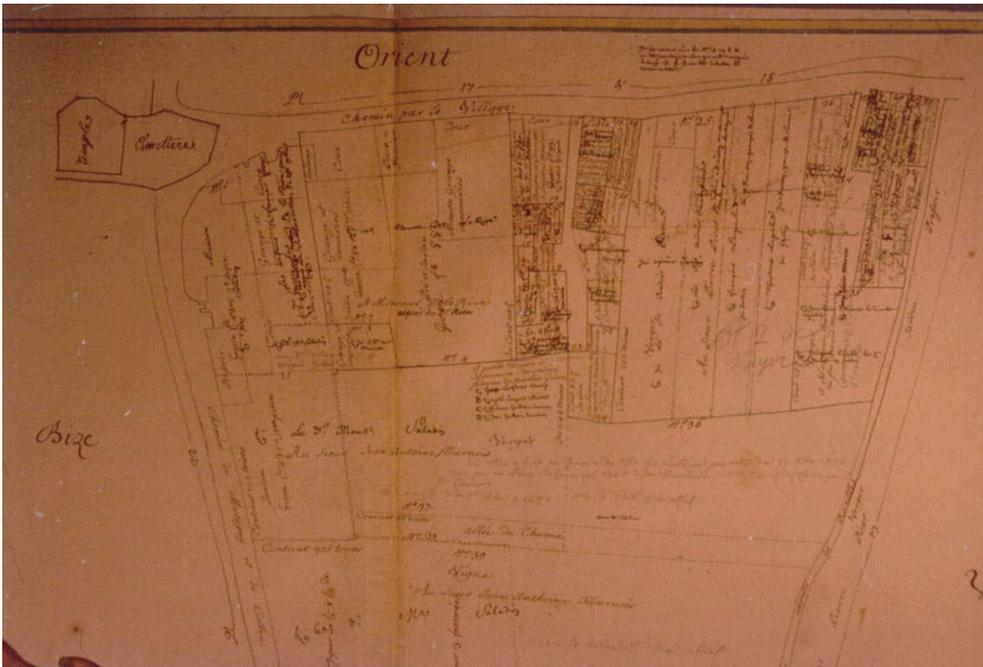
Figure 17



Genthod, vue sur le lac et les Alpes. Photo I. Roland. DAEL, Etude de la maison rurale, 1999

- 27 Dans les années 1700-1730, cinq maisons de maître avec dépendances agricoles sont édifiées à Genthod, sans compter le domaine de Malagny qui est un peu plus tardif. L'ensemble le plus connu est celui du Creux-de-Genthod, implanté au bord du lac en 1723-1730 et dont les plans, dus à l'architecte Jacques François Blondel, sont publiés à Paris dans l'ouvrage de Jean Mariette⁹.
- 28 Cette emprise du patriciat en milieu rural va modifier la structure et les abords du village de Genthod. Vers 1700, il s'agit d'une localité assez modeste, comprenant une vingtaine de maisons paysannes de petites dimensions et pour la plupart contiguës (**fig. n° 18**). Elles sont disposées le long d'une rue parallèle aux courbes de niveau, essentiellement du côté nord-ouest de celle-ci, le vis-à-vis étant pratiquement dépourvu de constructions. L'église d'origine médiévale et la demeure de l'ancien châtelain sont établies à l'extrémité nord-est de la localité.

Figure 18



Genthod, plan cadastral de 1720 avec, sur la droite, le temple et l'ancien château des seigneurs du lieu (AEG, cadastre B 19)

Figure 19



Genthod, plan cadastral de 1784, rue principale du village, avec trois domaines patriciens établis dans la première moitié du XVIII^e siècle (AEG, cadastre B 76)

- 29 Dans le premier tiers du XVIII^e siècle, trois maisons de maître avec dépendances agricoles viennent s'implanter au cœur même du village, mais en retrait par rapport à la rue. Deux d'entre elles viennent coloniser l'espace demeuré non bâti du côté sud-est de l'artère

principale (**fig. n° 19**). Ces trois domaines sont entourés de hauts murs qui modifient complètement l'aspect du village. Ces murs cloisonnent et délimitent l'espace, tout en masquant les propriétés de maître (**fig. n° 20**). Des portails monumentaux en ferronnerie offrent cependant quelques percées visuelles. En outre, la volumétrie assez imposante des demeures patriciennes et de leurs dépendances crée un contraste avec les anciennes maisons du village, de taille modeste, construites en contiguïté et donnant directement sur la rue (**fig. n° 21**). De même, au parcellaire très étroit des exploitations paysannes font écho les grandes parcelles et les allées d'arbres des domaines bourgeois.

Figure 20



Genthod, rue du Village bordée par les murs des anciens domaines patriciens

Photo I. Roland, 2004 © I. Roland

Figure 21



Genthod, rue du Village, avec à droite les anciennes maisons paysannes donnant directement sur la rue et à gauche, le mur de l'un des domaines patriciens

Photo I. Roland. DAEL, Etude de la maison rurale, 1999

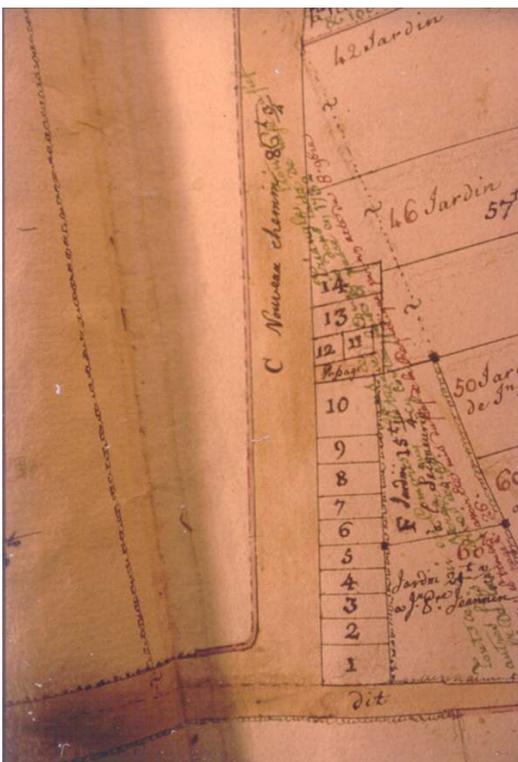
- 30 En 1785, le propriétaire de l'un de ces ensembles, Horace Bénédict de la Rive-Tronchin, est incommodé par la présence des fumiers qui jouxtent et encombrent la rue principale. Il décide alors de créer un nouveau chemin au nord-ouest du village, dans le prolongement d'une ancienne impasse (**fig. n° 22**). En bordure de cette voie, il subdivise un jardin qui lui appartient en quatorze lots qu'il distribue aux paysans du village, avec l'obligation d'y déplacer leurs fumiers. La surface de chaque lot est savamment calculée en fonction des besoins de chacun et de l'espace dont il disposait précédemment (**fig. n° 23**). Les habitants s'exécutent, malgré la distance à parcourir, et les fumiers sont désormais entassés le long de ce nouveau chemin, qui prend tout naturellement le nom de « rue des Fumiers ».

Figure 22



Genthod, plan cadastral de 1784, sur lequel on a ajouté le nouveau chemin créé en 1785 (AEG, cadastre B 76)

Figure 23



Genthod, plan cadastral de 1784 (détail), ancienne parcelle subdivisée en quatorze lots afin d'y déplacer les fumiers qui encombraient la rue principale du village (AEG, cadastre B 76)

- 31 Cette création va permettre au village de se développer de ce côté et quelques édifices publics y sont établis au cours du XIX^e siècle, dont une école, un pressoir communal et une citerne. De nos jours, cet ancien chemin porte le nom plus poétique de « rue du Pressoir » et les voitures ont remplacé les fumiers.
- 32 A Genthod, l'emprise du patriciat urbain a eu une double influence sur ce territoire rural : tant sa structure que son aspect ont été modifiés.

Chêne, un ancien village scindé en deux entités politiques et confessionnelles et élevé au rang de bourg

- 33 L'ancien village de Chêne se situe à environ 5,5 km à l'est de Genève, le long de l'ancienne route romaine se dirigeant vers la vallée de l'Arve. Au Moyen Age, il dépend du prieuré de Saint-Victor et du chapitre de la cathédrale Saint-Pierre, un chêne marquant la limite entre les deux seigneuries¹⁰. Une maladrerie est mentionnée sur ce lieu en 1262 et en 1401, un péage est établi à Chêne, lié à un pont permettant de franchir la Seymaz. Après la Réforme, les biens ecclésiastiques sont mis en fief et partagés entre les Genevois et les Bernois. La partie nord du village, soit rive droite de la Seymaz et les parcelles au-delà du pont sont attribuées à Berne, tandis que la partie sud de la localité et les terres jusqu'à l'Arve sont décrétées genevoises. La situation est particulièrement complexe, puisque les Genevois ont le droit d'avoir des propriétés dans les possessions bernoises et inversement. Par contre, la confession réformée est imposée à tous les habitants.

Figure 24



Le village de Chêne en 1733, carte de la commune de Thônex englobant Chêne, sur laquelle ne figurent que les bâtiments relevant du royaume de Savoie-Sardaigne (AEG, cadastre D 43)

- 34 En 1567, Berne rétrocède à la Savoie l'ancien bailliage de Gaillard (**fig. n° 24**). Après l'action de la Contre-Réforme, la partie savoyarde du village de Chêne redevient

catholique. En 1611, les protestants genevois aménagent un lieu de culte dans une ancienne grange sise rive gauche de la Seymaz, soit en zone savoyarde, qu'ils remplacent par un temple neuf en 1650. Les catholiques, pour leur part, doivent se déplacer jusqu'au village de Thônex, où se trouve une église d'origine médiévale.

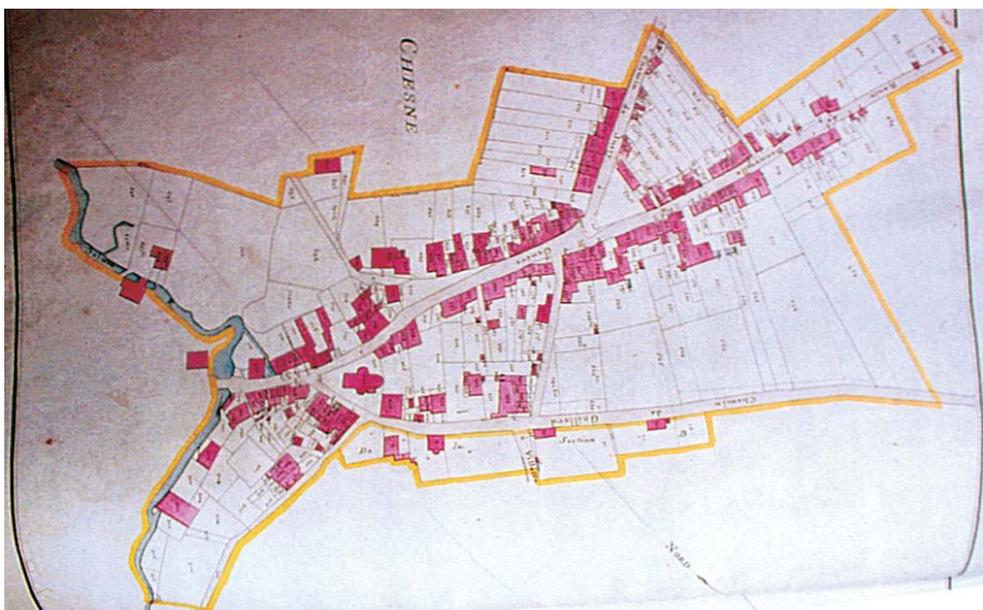
- 35 En 1754, lors du traité de Turin, on choisit le cours de la Seymaz pour fixer la frontière entre Genève et le royaume de Piémont-Sardaigne (**fig. n° 25**). La rivière scinde l'ancien village en deux entités politiques et religieuses, qui prennent chacune un nom différent. Rive gauche, la localité savoyarde est élevée au rang de bourg, avec un droit de marché. Elle prend le nom de Chêne-Bourg et se développe rapidement, notamment grâce à sa position frontalière. En 1801, on estime que sa population a doublé depuis le milieu du XVIII^e siècle. Les nouvelles constructions, qui s'implantent principalement le long de la route de Bonneville, sont pour la plupart des habitations, des auberges et des commerces (**fig. n° 26**). Seules quelques anciennes maisons paysannes subsistent à l'intérieur du bourg. Le temple protestant est supprimé par les Genevois et l'on édifie, à son emplacement, une chapelle catholique inaugurée en 1765 et démolie en 1914. Une douane est établie juste à côté du pont, en bordure de l'actuelle rue du Péage. En 1816, le territoire de Chêne-Bourg est rattaché à Genève et forme une grande commune avec Thônex, dont il est séparé en 1869.

Figure 25



Carte des environs de Genève dressée en 1776 par Henri Mallet (détail), avec l'ancien village de Chêne partagé par le cours de la Seymaz en deux entités politiques : celle teintée en jaune dépendant de Genève et celle en rouge relevant du royaume de Savoie-Sardaigne (AEG, PP 177)

Figure 26



Chêne-Bourg, plan cadastral de 1812 (AEG, cadastre E 2)

- 36 De l'autre côté de la Seymaz, soit sur la rive droite, la localité genevoise prend le nom de Chêne-Bougeries. La proximité immédiate avec la ville de Genève avait déjà favorisé la création de domaines patriciens à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle. Le traité de 1754 accélère ce processus et fait de Chêne-Bougeries un lieu de villégiature particulièrement apprécié par les bourgeois de la ville. Le village lui-même s'agrandit, à l'instar de son voisin savoyard, et un nouveau temple est construit en 1756-1758, à l'extrémité nord-ouest de l'agglomération, soit côté Genève (**fig. n° 27**). Les plans de cet édifice sont dus à Jean-Louis Calandrini, mathématicien et membre du patriciat genevois. On notera le fait que la seigneurie de Genève avait refusé, lors du traité de Turin, d'abandonner l'ancien temple aux catholiques, jugeant que la population « verrait avec trop de peine, aussi près de nous, un de nos temples converti à l'usage de la religion romaine »¹¹.

Figure 27



Temple protestant de Chêne-Bougeries, élevé en 1756-1758

Photo I. Roland, 2004 © I. Roland

- 37 Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les deux localités connaissent un essor important et la plupart des bâtiments sont rebâti ou surélevés. En 1864, le tramway parvient jusqu'à Chêne-Bougeries et une nouvelle route est percée en 1881, afin de faciliter son passage. De nos jours, la rue principale de cet ancien village présente incontestablement un caractère urbain, que l'on retrouve à Chêne-Bourg (**fig. n° 28**). Cependant, si l'on s'aventure dans les ruelles transversales, on découvre des bâtiments de taille plus modeste et l'on reconnaît, ici et là, quelques anciennes portes d'écurie ou de grange (**fig. n° 29**).

Figure 28

Chêne-Bougeries, rue de Chêne-Bougeries, dont la plupart des bâtiments ont été rebâti ou surélevés au XIX^e siècle, ce qui donne un aspect urbain à cet ancien village

Photo I. Roland, 2004 © I. Roland

Figure 29



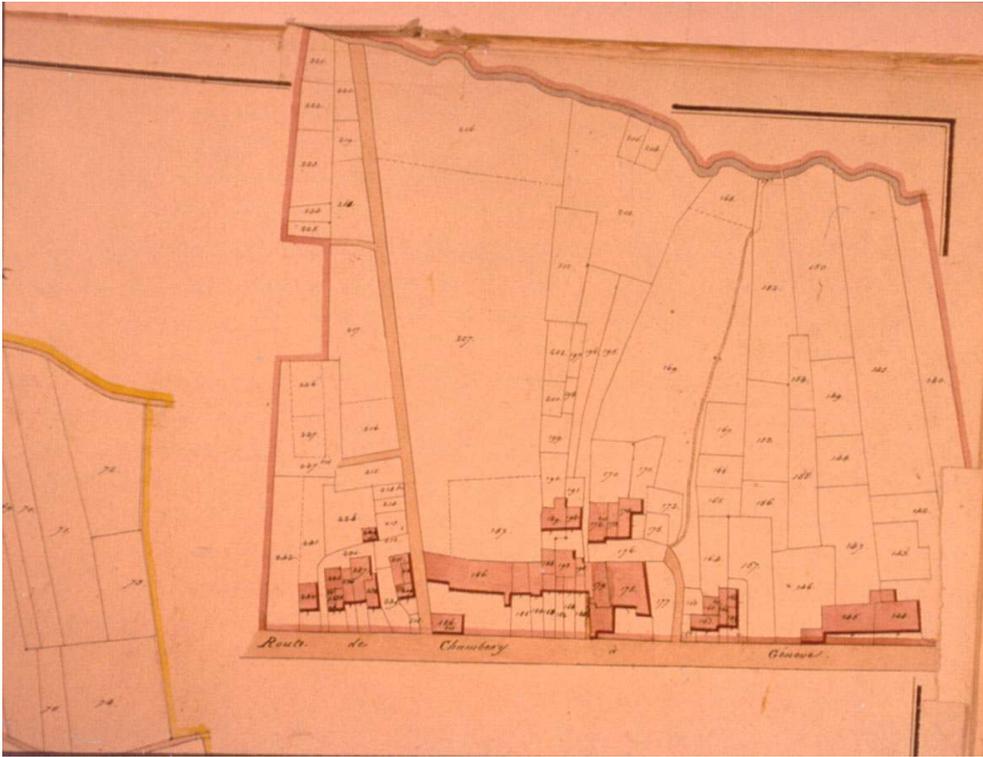
Chêne-Bougeries, impasse perpendiculaire à la rue du Vieux-Chêne, anciennes maisons paysannes actuellement transformées en habitation

Photo I. Roland, 2004 © I. Roland

- 38 A Chêne, les aléas de l'histoire ont scindé un village en deux entités politiques et confessionnelles bien distinctes, ce qui a engendré un développement différencié, l'un tourné essentiellement vers le commerce, l'autre vers la villégiature. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle cependant, l'urbanisation croissante a redonné un aspect homogène à cet ensemble.

Plan-les-Ouates, un village-rue formé de deux éléments composites

Figure 30



Plan-les-Ouates, plan cadastral de 1806-1812, avec des bâtiments implantés uniquement du côté nord-ouest de la rue (AEG, cadastre E 2)

- 39 Le village de Plan-les-Ouates s'est implanté le long de l'ancienne route romaine reliant Genève à Grenoble. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, il fait partie de la grande commune de Compesières, siège d'une ancienne commanderie de l'Ordre de Malte dont les bâtiments sont en partie conservés. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, la localité, qui porte le nom de hameau de Vers, ne comprend que quelques maisons paysannes situées à proximité d'un château qui relevait, au Moyen Age, du Chapitre de la cathédrale Saint-Pierre. En 1754, la commune de Compesières est intégrée au royaume de Piémont-Sardaigne. A partir de 1770, celui-ci crée, à proximité, la ville neuve de Carouge afin de concurrencer Genève. Cette ville connaît un certain succès et le hameau de Vers, établi sur l'un de ses axes routiers, va se densifier progressivement. En 1815, ce hameau, qui a pris le nom de Plan-les-Ouates, compte une vingtaine de maisons implantées uniquement du côté nord-ouest de la rue (**fig. n° 30**). Au sud-est, s'étendent les terrains communaux des habitants de Compesières.
- 40 En 1816, le territoire de Compesières est rattaché au canton de Genève. En 1835, les autorités politiques décident de vendre et de lotir une partie des anciens biens communaux. La grande parcelle qui occupe le côté sud-est de l'agglomération est subdivisée et vendue à des particuliers, avec l'obligation de bâtir en bordure de route et selon un alignement défini. En quelques années, le front sud de la localité est ainsi édifié, avec des bâtiments d'un gabarit similaire et d'aspect régulier (**fig. n° 31**). Il s'agit essentiellement de commerces, d'auberges et d'habitations, malgré la présence de quelques granges. En 1852-1853, une mairie-école est construite en retrait de cet alignement et, treize ans plus tard, une fontaine publique est aménagée au centre de l'agglomération (**fig. n° 32**).

Figure 31



Plan-les-Ouates, route de Saint-Julien, front sud-est de la rue, loti à partir de 1835
Photo I. Roland, 2004 © I. Roland

Figure 32



Plan-les-Ouates, route de Saint-Julien. A gauche de l'image, bâtiments édifés à partir de 1835 et fontaine couverte datant de 1866
Photo I. Roland, 2004 © I. Roland

- 41 De nos jours, le contraste est frappant entre les deux fronts de rue de ce village. Au nord-ouest, les maisons sont de dimensions modestes et de forme irrégulière. Elles datent essentiellement des XVII^e-XVIII^e siècles et abritent, pour la plupart, un logement et une dépendance agricole, actuellement transformée en habitation (**fig. n° 33**). Elles sont séparées de la rue par des espaces privés où étaient disposés les fumiers. La formation de cet ensemble s'est faite de manière plus ou moins spontanée, sans réglementation précise. Au sud-est par contre, les bâtiments ont été construits en quelques années, dans un contexte économique et politique différent, selon un alignement défini et en bordure immédiate de la route. L'aspect est homogène et la typologie plus urbaine que rurale (**fig. n° 34**).

Figure 33



Plan-les-Ouates, côté nord-ouest de la route de Saint-Julien, anciennes maisons paysannes contiguës, transformées en habitation

Photo I. Roland, 2004 © I. Roland

Figure 34



Plan-les-Ouates, route de Saint-Julien, contraste entre les deux côtés de la rue, colonisés à deux époques différentes

Photo I. Roland, 2004 © I. Roland

Conclusion

- 42 Le canton de Genève constitue probablement un exemple unique, un véritable cas d'école, où l'histoire a profondément marqué le territoire par le jeu des rivalités entre diverses puissances. L'enchevêtrement des fiefs, le déplacement des frontières, la cohabitation ou l'alternance de plusieurs souverains et de deux confessions ont eu une influence notable sur le paysage rural et sur le bâti, sans compter l'emprise des grands domaines créés par les bourgeois de la ville.
- 43 Les exemples choisis, sans épuiser le sujet, ont chacun éclairé une facette de ce que l'on peut se permettre de considérer comme de l'aménagement du territoire avant la lettre. Ils ont également démontré qu'il était impossible de dissocier l'architecture rurale de son environnement et de son histoire.

NOTES

1. Voir les sites : <http://www.geneve.ch/dael/> et <http://www.bauernhausforschung.ch>.
2. Ce survol historique s'appuie sur les ouvrages suivants : Guichonnet, Paul (dir.). **Histoire de Genève**. 3^{ème} édition. Toulouse : Privat et Lausanne : Payot, 1986 ; Dufour, Alfred. **Histoire de Genève**. Paris : PUF, 1997. Pour l'histoire de la paysannerie genevoise, voir Zumkeller, Dominique. **Le Paysan et la terre, Agriculture et structure agraire à Genève au XVIII^e siècle**. Genève : Passé Présent, 1992.
3. Ce sujet a fait l'objet d'une thèse en histoire richement documentée, soutenue à l'Université Lumière-Lyon II en 2000 : voir de la Corbière, Matthieu. **L'invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève, Etude des principautés et de l'habitat fortifié (XII^e-XIV^e siècle)**. Annecy : Académie salésienne, 2002. Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, p. 107-108.
4. Ces deux traités sont en réalité conclus avec la Confédération helvétique, qui abandonne à la France des droits sur Mulhouse et qui cède au roi de Sardaigne la commune de Saint-Julien.
5. En ce qui concerne l'histoire de Meyrin, voir Dumont, Eugène-Louis. **Histoire de Meyrin**. Meyrin : Commune de Meyrin, 1991.
6. Rapport adressé en 1717 par le pasteur Sénebier de Genthod à la Vénérable Compagnie des Pasteurs, cité par Fatio, Guillaume. **Histoire de Genthod et de son territoire**. 2^{ème} édition. Genthod : Mairie de Genthod, 1988, p. 64-65.
7. En traduction : « Vous trouvez votre satisfaction, Saladin, à rendre des services essentiels, mais vous dédaignez la récompense et vous avez la générosité de mépriser les richesses que votre habileté nous ramène ; recevez cependant ce portrait qui vous est cher ; la France ne saurait vous faire un don plus précieux. » voir FATIO, Guillaume. **Histoire de Genthod et de son territoire**. 2^{ème} édition. Genthod : Mairie de Genthod, 1988, p. 94.
8. Pour l'étude historique et architecturale de ce domaine, voir Amsler, Christine. **Maisons de campagne du XVIII^e siècle**. Tome II. Genève : Domus Antiqua Helvetica, 2001, p. 109-119.
9. Pour l'étude de ce domaine, voir Amsler, Christine. **Maisons de campagne du XVIII^e siècle**. Tome I. Genève : Domus Antiqua Helvetica, 1999, p. 310-327.

10. Les indications historiques concernant Chêne-Bougeries sont tirées de : Brunier, Isabelle, Frei, Anita et Zumkeller, Dominique. **Chêne-Bougeries des origines à nos jours**. Chêne-Bougeries : Commune de Chêne-Bougeries, 2003 et celles concernant Chêne-Bourg de l'ouvrage collectif intitulé : **Histoire de Thônex**. Genève : Slatkine, 1989.

11. **Histoire de Thônex**. Genève : Slatkine, 1989, p. 93.

RÉSUMÉS

Les facteurs historiques et géopolitiques ont eu, à Genève, une influence notable sur la structure du territoire et la morphologie de certaines localités. A Meyrin par exemple, la création d'un nouvel axe routier a transformé en quelques années un village-rue en village-carrefour. A Malagny, un hameau d'origine médiévale a été presque entièrement détruit au XVIII^e siècle pour faire place à un grand domaine. A Genthod, un modeste village s'est embourgeoisé suite à l'implantation de trois domaines patriciens et les paysans ont accepté de déplacer leur fumier dans une rue secondaire, créée à cet effet. A Chêne, un village a été scindé en deux entités politiques et confessionnelles bien distinctes, tandis qu'à Plan-les-Ouates, le contraste est frappant entre les deux côtés de la rue principale, colonisés à deux époques différentes. Ces quelques exemples relèvent de ce que l'on peut considérer comme de l'aménagement du territoire avant la lettre et démontrent qu'il est impossible de dissocier l'architecture rurale de son environnement et de son histoire.

In Geneva, historic and geopolitical factors have significantly influenced the region's overall structure and the form of particular locals within it. For example, in the course of just a few years, a new road transformed Meyrin from a one-street village into an important commercial crossroad. In Malagny, a medieval hamlet was almost entirely demolished in the 18th century to make way for a grand estate. In Genthod, a farming village was "gentrified" after 3 nobles estates were established around it. The village peasants agreed to move their dung-heaps to a more discreet secondary street, donated by one of the estates for the purpose. In Chêne, a village was divided into two distinct political and religious districts. Finally, at Plan-les-Ouates, there is a strong contrast between the two sides of the village's main street, which were built during different periods. These examples are indicative of what can be considered the region's settlement period (prior to its official recognition as an administrative entity). They show that it is impossible to separate rural architecture from its surrounding and history; rather, these should be seen as an integrated whole.

INDEX

Keywords : Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Genève, Genthod, Malagny, Meyrin, Plan-les-Ouates, Mategnin, Collex-Bossy, Pays de Gex, territorial planning, rural architecture, aristocratic estate, frontier, director's house, peasant dwelling, town-and-country planning, Swiss Confederation
Mots-clés : aménagement du territoire, architecture rurale, domaine patricien, frontière, maison de maître, maison paysanne, urbanisme, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Genève, Genthod, Malagny, Meyrin, Plan-les-Ouates, Confédération helvétique, Mategnin, Collex-Bossy, Pays de Gex

AUTEUR

ISABELLE ROLAND

Historienne de l'architecture. Etude de la maison rurale en Suisse. Genève, Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), Direction du Patrimoine et des Sites.
isabelleroland@bluewin.ch